



QU'EST-CE QU'UN CCAP ?

Un CCAP est un document qui précise davantage les conditions de réalisation d'un marché de « manière individuelle ».

C'est un document contractuel spécifique à chaque marché, qui adapte les clauses du CCAG de référence.

LE CONTENU D'UN CCAP

Le CCAP contient différentes clauses administratives et juridiques sous forme d'articles, qui sont adaptées en fonction du marché.

<p>>>> Les dispositions générales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Objet du marché • Marché alloti ou non (justifier le non-allotissement) • Gestion des tranches optionnelles éventuelles • Modalités de présentation des sous-traitants • Liste des pièces contractuelles et ordre de priorité
<p>>>> Les clauses financières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contenu et forme des prix : unitaires ou forfaitaires, actualisables, fermes ou révisables • Régime des avances obligatoire ou facultatives • Gestion des comptes et des facturations • Délais et modalités de règlement • Conditions de retenue de garantie et de caution
<p>>>> Les clauses sociales et environnementales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obligations en matière de protection de l'environnement • Conditions de travail des employés
<p>>>> Les clauses de délai</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délais d'exécution • Durée du marché • Pénalités
<p>>>> Les modalités de vérification</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Qualitatives • Quantitatives
<p>>>> Les modalités de résiliation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • A l'initiative de l'acheteur • A l'initiative du titulaire
<p>>>> Les obligations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurances • Responsabilité • Sécurité • RGPD / Confidentialité • Garantie • Reprise du personnel...
<p>>>> Les dérogations</p>	<p>Les dérogations au CCAG dont fait référence le marché</p>